

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

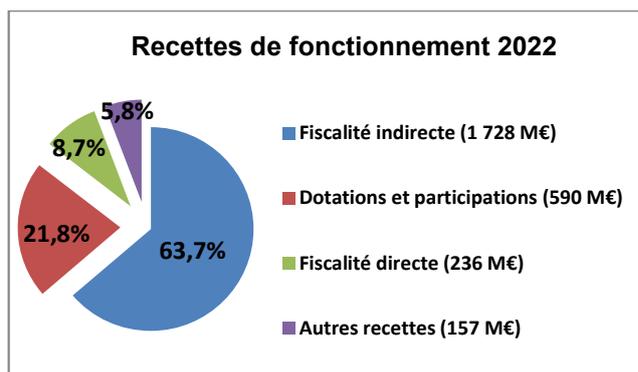
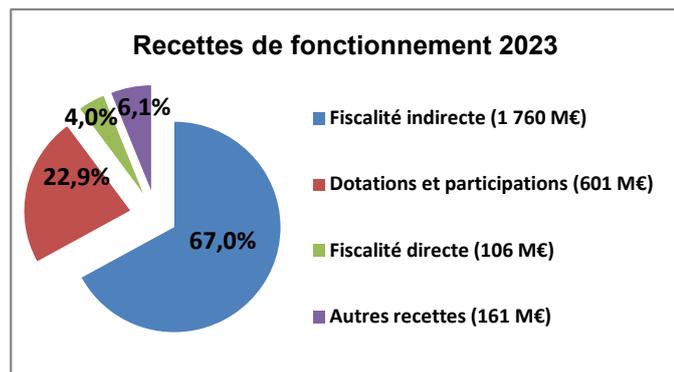
INFORMATION DES CITOYENS

(Article L.3313-1 du code général des collectivités territoriales)

La conjoncture économique complexe de l'année 2023 alliant hausse des taux d'intérêts proche des 4 % et inflation de près de 4,9 %¹ n'a pas été sans conséquences pour la collectivité. Un effet de ciseaux s'est ainsi dessiné avec d'un côté une contraction des recettes et de l'autre un accroissement des dépenses.

Malgré cette situation, la majorité départementale a poursuivi une politique volontariste et solidaire, privilégiant le soutien à la population et accentuant le développement et l'attractivité du territoire bucco rhodanien.

Les recettes de fonctionnement : 2 628 M€² (-3,1 %)



- la fiscalité directe : 106 M€ (-55,1 %)

Les recettes de fiscalité directe sont en baisse de 130,2 M€ sur l'exercice. Cette importante diminution est le résultat de l'article 5 de la loi de finances pour 2023 qui a poursuivi l'allègement des impôts de production en supprimant la CVAE. A compter de 2023, la perte de recettes induite par cette réforme est compensée par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) imputée dans la rubrique « fiscalité indirecte ». Par ailleurs, le Département demeure bénéficiaire d'une allocation compensatrice de CVAE acquittée par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de 95,6 M€. Cette somme est la résultante de la précédente réforme de CVAE et n'évolue pas. L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est quant à elle en progression (9,9 M€ / +11,5 %).

- la fiscalité indirecte : 1 760,4 M€ (+1,9 %)

Le produit fiscal indirect 2023 est en progression de 1,9 % (+32,6 M€). Il est notamment composé du produit des DMTO (478,6 M€), qui connaît cette année un fort recul en lien direct avec la hausse des taux d'intérêts et la conjoncture immobilière, soit une baisse d'environ 135 M€ (-22 %). Depuis 2021, le Département perçoit une fraction de la TVA nationale. En 2021 et 2022, elle était destinée à la compensation de la perte de la TFPB. Depuis 2023, elle sert aussi à corriger les effets de la suppression des recettes de CVAE. Au total, la recette de TVA encaissée a été de 596,7 M€, dont 144,3 M€ au titre de l'ex-CVAE et 456,5 M€ concernant l'ex-TFPB valeur 2023. De plus, un prélèvement régularisant la TVA reçue en 2022 est venu minorer le produit (-4,1 M€). Le Département perçoit également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (370,6 M€ ; stable), celui de la taxe sur les conventions d'assurances (272,6 M€ ; +6,5 %) ou encore la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) (25,2 M€ ; -16,1 %). Le produit de la taxe additionnelle à la taxe de séjour a été de 2,1 M€ (+32 %). Enfin, la taxe d'aménagement (TA) est en amélioration de près de 1,5 M€ pour un montant total de 14,6 M€ (+11,4 %).

¹ Source INSEE

² Recettes réelles de fonctionnement hors cessions et reprises de provisions.

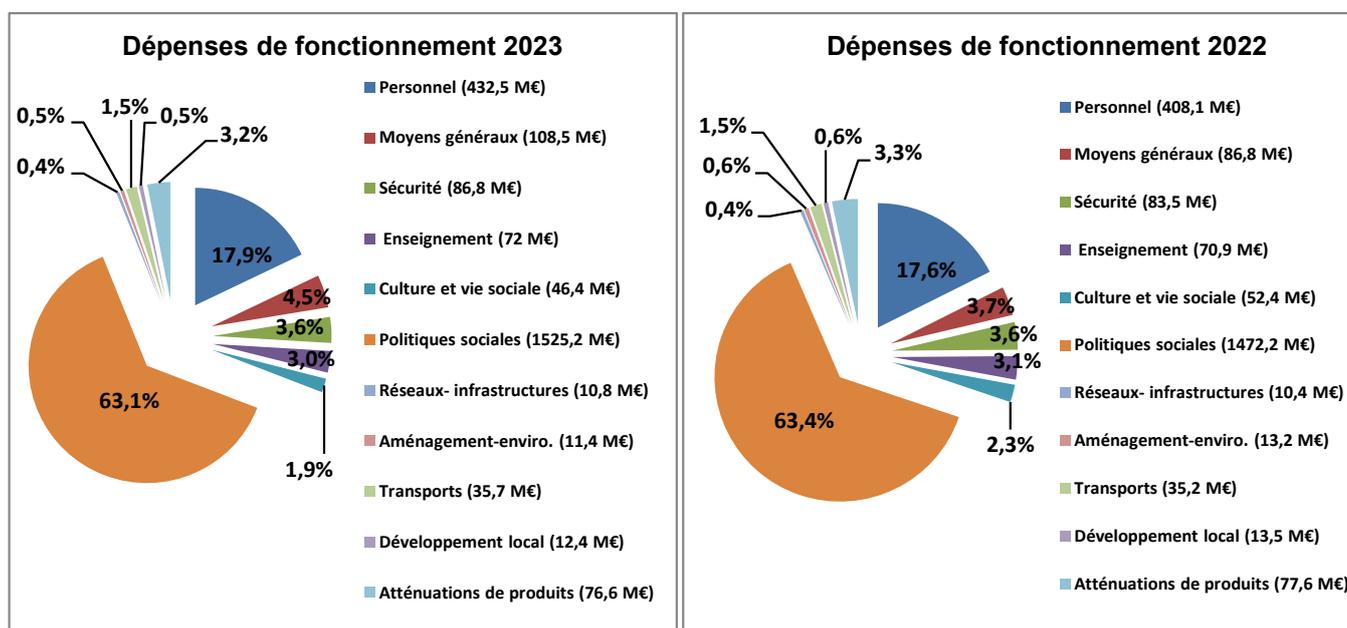
- les concours Etat / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 600,5 M€ (+1,7 %)

Cette rubrique, composée de dotations de l'Etat ou de la CNSA, progresse de 10,1 M€ (+1,7 %) entre 2022 et 2023. Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'exercice 2023 représente 295,1 M€. Celui-ci est en baisse de 1,1 M€ (-0,4 %). Quant à la dotation générale de décentralisation (DGD), elle reste inchangée avec 11,9 M€. La dotation de compensation péréquée (DCP) en 2023 est de 22,2 M€, en baisse de près de 3,6 % (-0,9 M€), tout comme les allocations compensatrices de fiscalité directe (9,7 M€ ; -4,4 %). Quant à la ressource allouée au Département au titre de la péréquation des DMTO, elle est en forte diminution en 2023 (16,5 M€ ; -6,7 M€). La recette de FCTVA de fonctionnement est en baisse de 6,6 % (1,3 M€ /-0,1 K€). Elle est proportionnée aux dépenses d'entretien éligibles effectuées l'année précédente. Par ailleurs, des dispositifs de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011 : le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€ ; stable) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (40,6 M€ ; en diminution de 0,5 %). Le Département est également attributaire d'une compensation de 12,6 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI), en baisse de 12,7 % (-1,8 M€). Les concours versés par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH) et de la maison départementale des personnes handicapées s'élèvent à 120,7 M€ (+7 %), soit une croissance de 7,9 M€.

- les autres produits : 179,9 M€

Les recettes et participations du secteur social sont de l'ordre de 120,5 M€, en progression de 11,2 M€. L'obtention de divers financements extérieurs (le fonds social européen dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté) et un meilleur recouvrement sur bénéficiaires ont permis d'arriver à ce résultat. Enfin, en 2023, un financement du fonds social européen exceptionnel dans le cadre de l'opération du Département pour assurer la protection des populations dans le cadre de la crise du Covid-19 a été perçu pour un montant de 6,2 M€. Les autres ressources proviennent notamment des produits des services et du domaine et ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles. Les reprises sur provisions représentent 14,2 M€ et les cessions 5 M€.

Les dépenses de fonctionnement : 2 418 M€³ (+4,1 %)



- les dépenses d'aide sociale et de solidarité : 1 525,2 M€

L'augmentation de ces dépenses est de 3,6 % en 2023, soit une évolution de +53 M€. Les charges des AIS passent de 777,7 M€ à 792,3 M€ (+14,6 M€), en augmentation de 1,9 %. Les allocations du RSA sont en hausse de 0,2 % en 2023 (459,3 M€ contre 458,6 M€, soit +697 K€). Les dépenses d'APA représentent 188,2 M€ et progressent de 4,3 % (effet bénéficiaires et tarifs). Enfin, la PCH atteint 144,8 M€ et poursuit une croissance importante (+4,4 % et +6,2 M€).

³ Dépenses réelles de fonctionnement hors provisions – approche fonctionnelle.

Au-delà des trois AIS, les autres politiques sociales (732,9 M€) varient de +38,4 M€ (+5,5 %). Le Département a ainsi accentué sa politique de soutien aux personnes en difficulté que cela soit :

- pour les personnes du bel âge dans le cadre de l'hébergement et des aides à l'autonomie (150,8 M€ ; +6 %) ;
- pour les personnes en situation de handicap (231,8 M€ ; +4,8 %) avec des aides pour l'hébergement (194,9 M€) ou le transport des élèves (11,7 M€). Un budget important est également alloué pour permettre le maintien à domicile dans le cadre de cette politique publique (10,7 M€) ;
- à destination des mineurs dont il a la charge (256,6 M€ ; +9,9 %),
 - avec une forte hausse des placements en établissement (passant de 125,1 M€ à 141 M€ soit +11,3 %) ; l'action spécifique en faveur des mineurs non accompagnés a représenté pour cette année 65,4 M€ contre 62,1 M€ l'année précédente (+5,7 %) ;
 - les actions éducatives individuelles sont en forte progression par rapport à 2022 en passant de 16,5 M€ à 20,7 M€ soit près de 4,3 M€ supplémentaires (+20,6 %) ;
 - les actions de prévention collective évoluent en 2023 d'environ 1,2 M€ pour atteindre 12 M€, contre 10,7 M€ en 2022.

Dans le cadre du Ségur de la santé, la collectivité a dû faire face à une augmentation significative de ses dépenses. Ce dispositif devait permettre d'améliorer la situation des acteurs de la santé et ainsi de maintenir et développer une offre de soin de qualité et accessible à tous. Notamment dans le domaine lié aux personnes âgées et personnes en situation de handicap, mais aussi dans le secteur de la petite enfance. Financièrement, l'impact a été de 58,3 M€ compensé par l'Etat à hauteur de 31,7 M€, soit un reste à charge pour le département de 26,6 M€ pour la seule année 2023. Ce dispositif doit continuer à se déployer en 2024 et pèsera sur les finances de la collectivité.

- la sécurité : 86,8 M€

Le volet sécurité concerne la prévention contre les incendies et la protection des massifs forestiers. Dans ce domaine, le plus important financement est destiné au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (73,6 M€), dont les missions sont toujours croissantes avec la hausse des risques industriels, technologiques et un important dispositif estival de prévention des feux de forêts. Le deuxième poste de charge permet d'assurer une partie des interventions du bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPM) (10 M€).

- les transports : 35,7 M€

Cette compétence enregistre, pour l'essentiel, la compensation versée à la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMPM) en contrepartie du transfert de la politique des transports en 2017 (31,8 M€). La participation au fonctionnement des bacs de Barcarin gérés par le syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR), pour sa part, représente 3,8 M€ (+0,5 M€).

- l'éducation et la politique en faveur des collègues : 72 M€

Le plan « Charlemagne », amorcé en 2017 se poursuit. En 2023, le budget de l'éducation évolue de 70,9 M€ à 72 M€ (+1,1 M€ et +1,6 %). A noter la hausse des coûts de l'énergie au sein des établissements (gaz et électricité). En effet sur 2023, les postes des dépenses d'électricité sont passés de 6,8 M€ à 10,4 M€ (+53,4 %), les dépenses de gaz sont quant à elles passées de 4,7 M€ à 6,7 M€ (+41,6 %).

- la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 46,4 M€

Les aides du Département permettent le financement et l'organisation de nombreuses actions et événements, dont les plus connus sont : le Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, le Mondial la Marseillaise à pétanque, les chants de Noël. Avec l'organisation des jeux olympiques en 2024, de nombreuses actions ont déjà eu lieu en 2023 sur l'ensemble du territoire pour promouvoir le sport et vont se poursuivre en 2024.

- le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 34,6 M€

Ces secteurs représentent 34,6 M€, soit -2,5 M€. Le domaine routier (entretien, fonctionnement des ateliers, transfert de compétences) représente à lui seul 10,4 M€ au sein de cette rubrique. Les interventions en faveur de l'agriculture (5,9 M€) et du tourisme (4,1 M€) pèsent pour 10,2 M€. Enfin, les autres actions (14,2 M€) englobent différentes interventions autour de l'environnement, du logement ou encore de la politique de la ville.

- les dépenses de moyens généraux : 631,7 M€

Il est question ici des charges de personnel, des moyens logistiques, mais encore du service de la dette, des dotations aux provisions ou des fonds de péréquation. La rubrique s'accroît de 49,7 M€.

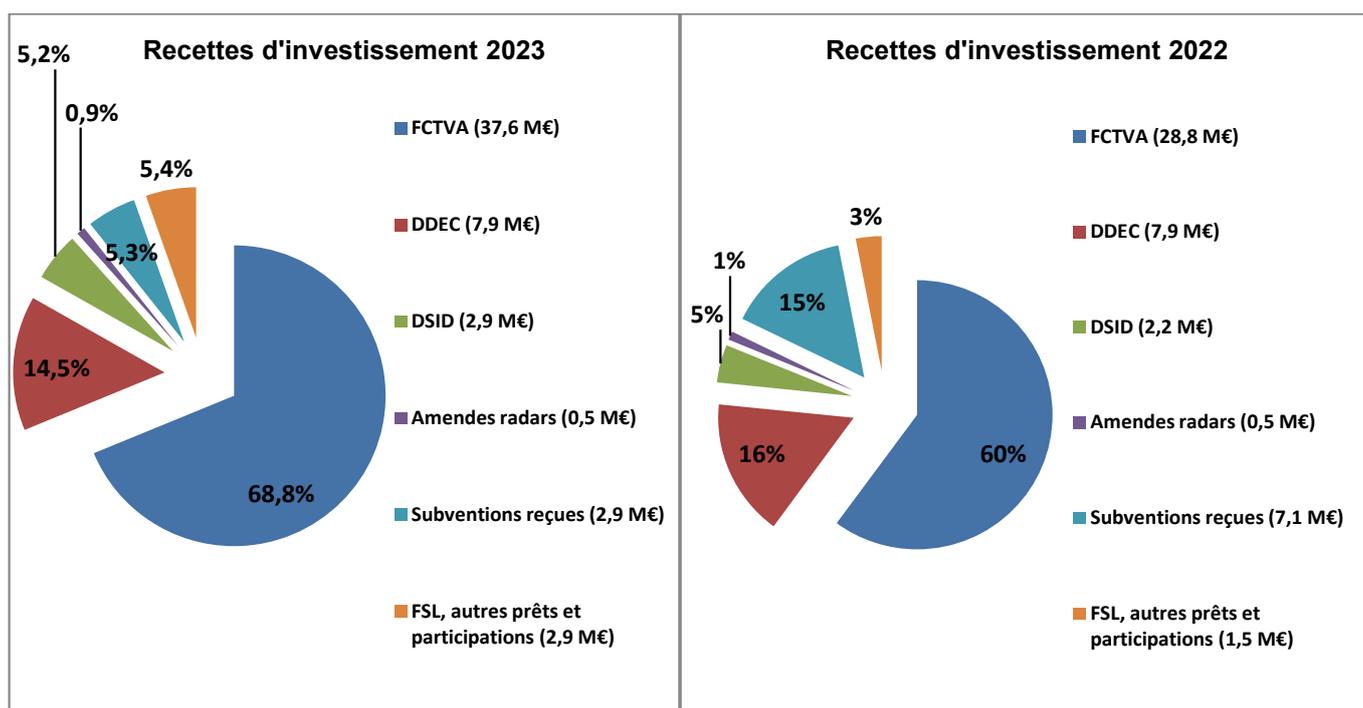
- les charges de personnel : 432,5 M€

Les dépenses de personnel progressent de 24,4 M€ (+6 %). Cette augmentation s'explique principalement par les mesures d'Etat avec la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (+1,5 % à partir du 1er juillet, soit environ 5 M€ en année pleine), le Ségur de la santé et l'application des diverses autres mesures règlementaires comme la prime « pouvoir d'achat ». Mais c'est aussi le fruit de l'évolution naturelle de la masse salariale, le glissement vieillesse technicité (GVT), correspondant aux avancements d'échelons, de grades et de promotions, ou du RIFSEEP.

- les autres dépenses d'administration générale : 199,2 M€

Cette catégorie de dépenses se divise en plusieurs parties distinctes : les moyens généraux stricts, la dette, les atténuations de produits et les dotations aux provisions. Les trois dernières s'imposent au Département (contentieux et risques, péréquation...). Ces postes passent de 173,9 M€ en 2022 à 199,2 M€ pour l'exercice 2023 (+25,3 M€ ; 14,6 %). Les frais financiers (35 M€) progressent de 17 M€ sous les effets conjugués de la variation de l'encours de dette et de la hausse des taux qui s'est amorcée courant 2022 et s'est accentuée en 2023. Les autres moyens (73,5 M€) sont en augmentation de 4,7 M€ (+6,9 %). On y trouve notamment les services généraux et la sécurité (24,8 M€), l'informatique (12,8 M€) ou les frais de communication et de protocole (4 M€). Les effets de l'inflation, notamment sur l'énergie et les fluides (+2,8 M€), tirent les dépenses des services généraux à la hausse (+4,3 M€), malgré des efforts d'économie.

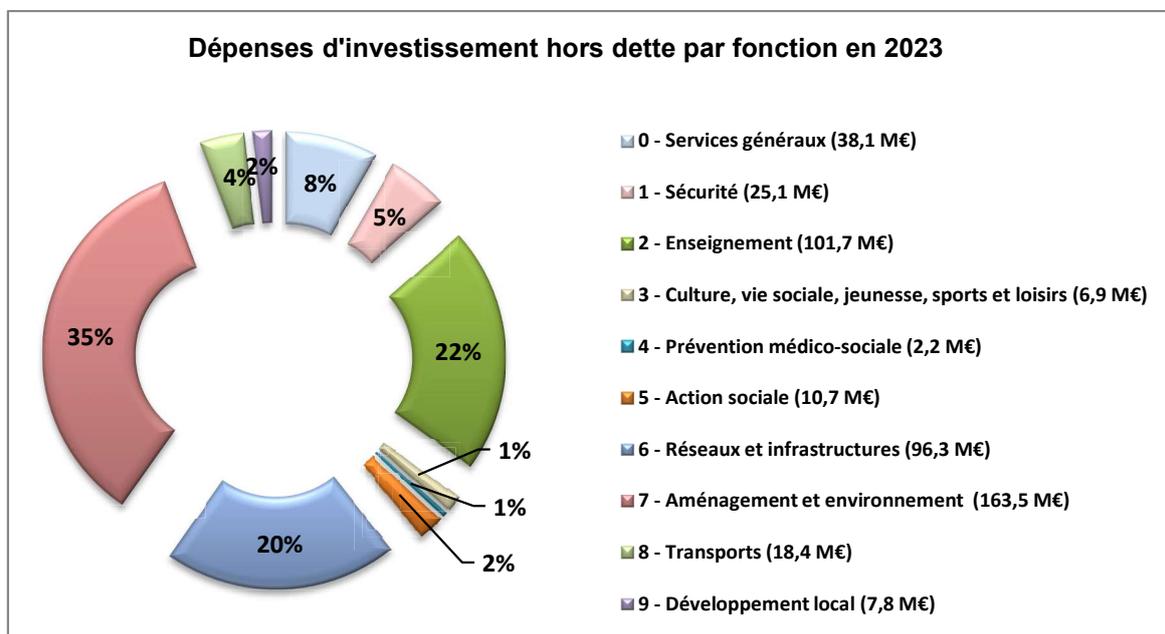
Les recettes d'investissement : 55 M€ (+14,1 %)



En 2023, le FCTVA connaît une nouvelle croissance. Comme pour le fonctionnement, il est lié aux investissements éligibles réalisés l'année précédente. La dotation d'équipement des collèges (DDEC) est reconduite à l'identique. La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) progresse cette année de 0,7 M€, elle vient financer la rénovation énergétique dans les collèges et différentes pistes cyclables du territoire. A noter que pour 2023, la rubrique des subventions reçues connaît une baisse d'environ 4,2 M€ contrairement à 2022 où l'exercice avait été marqué par différents projets.

Les investissements : 471 M€

La section d'investissement s'élève à 563,6 M€. Hors dette, les dépenses d'investissement sont de 471 M€, soit une diminution de près de 21,1 % (126,3 M€) compte tenu d'un investissement exceptionnel en 2022. Les subventions d'équipement affichent une diminution de 21,2 %, représentant 261,9 M€ et 55,6 % des dépenses d'investissement. La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 208,9 M€ (44,4 %).



Les équilibres financiers du Département

L'épargne brute (toutes opérations incluses) représente 214,3 M€ en 2023. Elle est en retrait par rapport à l'exercice antérieur (-47,2 %). Cette diminution s'explique d'abord par une importante baisse des recettes, notamment par la très forte chute des DMTO (-135 M€ ; -22 %). Parallèlement, comme exposé précédemment, les charges de fonctionnement ont été tirées à la hausse par de nombreuses mesures nationales ou des effets conjoncturels. Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 92,9 M€. Ainsi, l'épargne nette, après financement de la dette, s'élève à 121,4 M€, soit 25,8 % des dépenses d'investissement. L'exécution de l'exercice 2023 s'est traduite par un volume d'emprunt nouveau de 242,2 M€ se répartissant entre 36 M€ d'emprunts obligataires et 206,2 M€ d'emprunts bancaires. L'endettement au 31 décembre 2023 s'élevait à 1 933 M€, dont 55 % à taux fixe et 45 % à taux variable (dont 9,3 % sur livret A). Sur ces 1 933 M€, les emprunts obligataires représentaient 37,4 % et les emprunts bancaires 62,6 % du volume. Ainsi en 2023, le financement des 471 M€ d'investissements a été assuré à 51,4 % par l'emprunt et à 48,6 % par des ressources propres.